

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE » Enquête publique sur l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Par arrêté en date du 30 septembre 2025, la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

L'enquête publique porte sur le projet de PLUi destiné à couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ». Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de l'intercommunalité de Lapalisse, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

Vu la demande d'avis auprès de la MRAe réalisée le 18 juillet 2025,

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Madame Marie-Odile RIVENEZ, en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire, et Monsieur Yves HARCILLON en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier seront consultables et accessibles, en format papier ou numérique, dans toutes les mairies de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » **du Lundi 20 octobre 2025 - 9h - au Vendredi 21 novembre 2025 - 16h30 -, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :**

Andelaroche – 1301 Route de Saint-Martin d'Estreaux – 03120 ANDELAROCHE  
Barrais-Bussolles – 1 Chemin du Lavoir – 03120 BARRAIS-BUSSOLLES  
Bert – 6 Rue de la Mairie – 03130 BERT  
Billezois – 7 Rue de la Mairie – 03120 BILLEZOIS  
Droiturier – 1 Place de l'Église – 03120 DROITURIER  
Isserpent – 4 Route de la Bruyère – 03120 ISSERPENT  
Lapalisse – 2 Place du 14 Juillet – 03120 LAPALISSE  
Le Breuil – 2 Place Jean-Baptiste Côte – 03120 LE BREUIL  
Périgny – 4 Rue du Stade – 03120 PÉRIGNY  
Saint-Christophe-en-Bourbonnais – 2 Allée de la Mairie – 03120 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS  
Saint-Etienne-de-Vicq – 5 Rue de la Mairie – 03300 SAINT-ETIENNE-DE-VICQ  
Saint-Pierre-Laval – 12 Rue des Anciens Combattants – 42620 SAINT-PIERRE-LAVAL  
Saint-Prix – 31 Rue de la Mairie – 03120 SAINT-PRIX  
Servilly – 1 Place de la Mairie – 03120 SERVILLY

Elles seront également consultables au siège de l'enquête publique c'est-à-dire au siège de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » dont l'adresse est Mairie de Lapalisse – 2 Place du 14 Juillet - BP 63 – 03120 LAPALISSE, du lundi au jeudi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

Tout renseignement pourra être obtenu auprès du service URBANISME de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » : Mairie de Lapalisse – 2 Place du 14 Juillet - BP 63 – 03120 LAPALISSE, du lundi au jeudi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

Le dossier d'enquête publique sera, de plus, accessible sur le site internet suivant : <https://www.cc-paysdelapalisse.fr/fr/> dans la rubrique A LA UNE.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations relatives au projet de PLUi de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE », selon le calendrier suivant :

**-Lundi 20 octobre 2025 – de 9h à 12h – Mairie de Lapalisse** - Bureau des Élus – 2 Place du 14 juillet - 03120 LAPALISSE  
**-Lundi 3 novembre 2025 – de 14h à 17h – Mairie de Le Breuil** - Salle de réunion - 2 Place Jean-Baptiste Côte - 03120 LE BREUIL  
**-Vendredi 7 novembre 2025 – de 9h à 12h – Mairie de Périgny** - Salle de réunion - 4 Rue du Stade - 03120 PÉRIGNY  
**-Samedi 8 novembre 2025 – de 9h à 12h – Mairie de Saint Pierre Laval** - Salle du conseil – 12 Rue des Anciens Combattants - 42620 SAINT-PIERRE-LAVAL  
**-Vendredi 14 novembre 2025 – de 14h à 17h – Mairie de Saint Etienne de Vicq** – Bibliothèque – 5 Rue de la Mairie - 03300 SAINT-ETIENNE-DE-VICQ  
**-Jeudi 20 novembre 2025 – de 9h à 12h – Mairie de Bert** - 6 rue de la Mairie - 03130 BERT  
**-Vendredi 21 novembre 2025 – de 13h30 à 16h30 – Mairie de Lapalisse** - Bureau des Élus – 2 Place du 14 juillet - 03120 LAPALISSE

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLUi pourront être transmises par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » : Mairie de Lapalisse - 2 place du 14 Juillet - BP63 - 03120 LAPALISSE ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.plui.2025@cc-paysdelapalisse.fr](mailto:enquetepublique.plui.2025@cc-paysdelapalisse.fr)

Dans ces deux cas, la mention « Enquête Publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » devra être précisée.

Les observations pourront également être consignées sur les registres d'enquête déposés dans chaque commune membre de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » durant la durée de l'enquête publique et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6728/>

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé au siège de la Communauté de Communes : Mairie de Lapalisse – 2 Place du 14 Juillet – BP 63 – 03120 LAPALISSE, du lundi au jeudi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30, et dans les mairies de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Andelaroche – 1301 Route de Saint-Martin d'Estreaux – 03120 ANDELAROCHE  
Barrais-Bussolles – 1 Chemin du Lavoir – 03120 BARRAIS-BUSSOLLES  
Bert – 6 Rue de la Mairie – 03130 BERT  
Billezois – 7 Rue de la Mairie – 03120 BILLEZOIS  
Droiturier – 1 Place de l'Église – 03120 DROITURIER  
Isserpent – 4 Route de la Bruyère – 03120 ISSERPENT  
Lapalisse – 2 Place du 14 Juillet – 03120 LAPALISSE  
Le Breuil – 2 Place Jean-Baptiste Côte – 03120 LE BREUIL  
Périgny – 4 Rue du Stade – 03120 PÉRIGNY  
Saint-Christophe-en-Bourbonnais – 2 Allée de la Mairie – 03120 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS  
Saint-Etienne-de-Vicq – 5 Rue de la Mairie – 03300 SAINT-ETIENNE-DE-VICQ  
Saint-Pierre-Laval – 12 Rue des Anciens Combattants – 42620 SAINT-PIERRE-LAVAL  
Saint-Prix – 31 Rue de la Mairie – 03120 SAINT-PRIX  
Servilly – 1 Place de la Mairie – 03120 SERVILLY

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale en s'adressant au siège de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 8 jours pour rencontrer le Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » et lui transmettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le Président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

Le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » le dossier de l'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif et au Préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE », et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Au terme de l'enquête, la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire.